



JUST FORMATION
Centre de Vie Agora,
Z.I Les Paluds, bât B
13400 AUBAGNE
☎ 07.64.38.70.82
✉ justformation13@gmail.com

PROGRAMME DE FORMATION : SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL SEC012

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Profil du stagiaire : Toute personne devant connaître les gestes de premiers secours dans le cadre de son activité professionnelle. Article R 241-39 du code du travail et circulaire C.N.A.M.T.S. N°26/2001, et Décret n° 2021-1838 du 24/12/21 (abrogé).

Pré requis : Aucune connaissance particulière.

QUEL EST LE BUT DE CETTE FORMATION ?

Objectifs de la formation : Former ses salariés à agir en cas d'accident et notamment : effectuer une protection efficace contre tout risque de sur accident, alerter les services de secours et effectuer les premiers gestes de secours. L'accent est également porté sur les actions de prévention sur le lieu de travail. Les programmes et procédures répondent aux exigences des circulaires de l'INRS.

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de protéger une victime d'accident du travail, faire alerter les secours, et prodiguer les gestes adaptés en fonction de la situation.

Finalité de l'action de formation : Attestation de fin de formation + Certificat

DURÉE ET MODALITÉS DE LA FORMATION

Durée de la formation : 14h

Dates et horaires de la formation : Nous contacter

Mode de formation : En présentiel dans vos locaux (nous contacter)

Lieu de la formation : Au sein de l'entreprise du client

Accessibilité aux personnes handicapées :

En entreprise : en fonction des locaux du client.

Modalités d'inscription :

Remplir le formulaire de contact du site

Délais d'inscription à la formation

Jusqu'à 2 semaines, avant la date de début de formation.

Nombre de participants maximum par session

6 stagiaires maximum par groupe.

Qualification des intervenants :

Formateur confirmé.

CONTENU DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES ET PRATIQUES

- Qu'est-ce qu'un SST ? Son rôle dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise, articulation de son action avec les autres acteurs de la prévention en entreprise
- Son rôle dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise
- Articulation de son action avec les autres acteurs de la prévention en entreprise

RECHERCHER LES DANGERS PERSISTANTS POUR PROTÉGER

- Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger/phénomène dangereux, situation dangereuse, événement dangereux, dommage, risque
- Connaître les principes de base de la prévention.
- Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, articles L 230-2 et R 230-1 abrogé)
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- Identifier les dangers dans la situation concernée. Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s)
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression. Lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, faire en sorte de rendre impossible, en l'isolant, l'exposition de quiconque à ce danger
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations non dangereuses dans lesquelles il pourra dégager la victime
- Éléments de sauvetage et techniques de dégagement d'urgence dans ces situations ou selon les risques propres à l'entreprise
- Dégagement d'urgence par traction de la victime au sol

De « PROTÉGER » à « PRÉVENIR »

- Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues, aussi bien en matière de « protection » (intervention sur une situation d'accident du travail) qu'en matière de « prévention » des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention sur situation de travail), de la part des SST.
- Repérer les dangers dans une situation de travail. Identifier les dangers dans la situation concernée
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s)
- Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies précédemment

EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTE

- Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.
- De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
- Donner à la personne choisie les consignes et les informations pertinentes pour assurer une transmission efficace du message d'alerte. Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident, le plus près possible de la victime.

De « FAIRE ALERTE » à « INFORMER »

- Cette séquence est la suite logique de la séquence « De PROTÉGER à PRÉVENIR ». Elle met également en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours en cas d'accident du travail qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise concernant les observations

qu'il aurait pu faire en matière d'identification des dangers et /ou les actions qu'il aurait pu mettre en œuvre, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention. Elle doit permettre le glissement de la formation à l'action « FAIRE ALERTER » vers l'action « INFORMER ».

- Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.

SECOURIR

- Face à une situation d'accident du travail, le SST doit être capable de: Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la victime.
- Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
- Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée. Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par le secours spécialisés.

MOYENS ET ORGANISATIONS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes. Les stagiaires devront porter des vêtements dans lesquels ils sont à l'aise et qu'ils ne craignent pas de salir (jupe et hauts talons à éviter) Entraînement sur mannequin. Simulation d'accidents.

Moyens pédagogiques et techniques

Accueil des stagiaires dans une salle de formation dédiée, vidéoprojecteur, tableau blanc. Exercices, supports de formation écrits, vidéos, audios.

Documentation remise aux stagiaires

Supports pédagogiques

Encadrement pédagogique

Spécialiste des formations dans la prévention des risques professionnels.

Mode d'évaluation et de suivi

Test de fin de formation

Tarifs

À partir de 30 € HT de l'heure, nous contacter pour un devis personnalisé

Contact

Mme Marion MEINERI,

Directrice de Just Formation

Tél : 07.64.38.70.82

Mail : justformation13@gmail.com

Version janvier 2023 dernière mise à jour : 07/03/2023.